

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE ORDINAIRE
SÉNAT

vendredi 21 décembre 2023 à 9 h, webconférence via Zoom

Membres présentes et présents :

Noutai Ricardo Assogba, membre du corps étudiant
Alexandre Bekhradi, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Pierre Bouchard, représentant du corps professoral
Luc Bussièrès, recteur
Halim Dabbou, représentant du corps professoral
Zack Dorval, représentant de l'unité d'enseignement ADMN
Michel Fortin, représentant de l'unité d'enseignement PSYC
Stéphane Girard, représentant de l'unité d'enseignement ÉEHS
Melissa Vernier, représentante de l'APUH

Membres absentes et absents :

Simon Fecteau, vice-président du conseil d'administration de l'Université de Hearst (s'est excusé)
Rosalie Moumbe, membre du corps étudiant (s'est excusée)
Sylvie Roy, registraire (s'est excusée)

Personne-ressource :

Isabelle Gagnon-Birch, vice-rectrice à l'administration

Secrétaire d'assemblée :

Daniel Fauchon, secrétaire général

**Campus
de Hearst**

60, 9^e Rue
Hearst (Ontario) P0L 1N0

**Campus
de Kapuskasing**

7, rue Aurora
Kapuskasing (Ontario) P5N 1J6

**Campus
de Timmins**

395, boulevard Thériault
Timmins (Ontario) P4N 0A8

info@uhearst.ca
1 800 887-1781
uhearst.ca

Ouverture de la réunion

La présidence du Sénat déclare la réunion ordinaire du 21 décembre ouverte à 09 h 02.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Luc Bussières
Appuyé par Zack Dorval

S-84-23 Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.
PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Déclaration de conflits d'intérêts

Aucune déclaration de conflits d'intérêts.

3. Approbation du procès-verbal de la rencontre ordinaire du 10 novembre 2023

Une modification est requise au point 8.3. *Rapport des équipes des vice-rectorats*. Le texte suivant sera ajouté au procès-verbal : « Une préoccupation avait été soulevée quant à la propriété intellectuelle des contenus créés à partir de l'outil auteur. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rassure que les droits d'auteur seront respectés et qu'une autorisation sera requise pour tout partage des contenus ».

Il est proposé par Pierre Bouchard
Appuyé par Alexandre Bekhradi

Abstention : 1

S-85-23 Que le procès-verbal de la rencontre ordinaire du 10 novembre 2023 soit adopté tel que modifié.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Affaires émanant des procès-verbaux qui ne figurent pas à l'ordre du jour

Aucune.

5. Propositions adoptées par courriel

Aucune.

6. Annonces et informations

Aucune.

7. Correspondance

Aucune.

8. Rapports de la direction et des comités

8.1. Mise à jour du rectorat

Une réunion avec les établissements postsecondaires bilingues et francophones de l'Ontario s'est récemment déroulée à Toronto. La ministre Dunlop a évoqué brièvement le rapport élaboré par un groupe d'experts et a exprimé sa gratitude envers les participantes et les participants pour leur engagement envers le ministère, tout en encourageant les discussions sur de possibles collaborations. Lors de cette réunion, le sous-ministre principal ainsi que le sous-ministre responsable de la division francophone ont saisi l'opportunité pour annoncer la date et l'heure d'une prochaine rencontre de travail, prévue pour le 30 janvier à Ottawa. Cette rencontre réunira des représentantes et des représentants de chaque établissement postsecondaire bilingue et francophone dans le but de discuter de futures collaborations et de renforcer la coopération interinstitutionnelle pour la création de cours et de programmes destinés aux francophones en Ontario. De potentielles sources de financement supplémentaires pourraient découler de ces collaborations.

L'Université de Hearst est présentement à l'étape de valider auprès du ministère les données de l'entente de mandat stratégique pour la dernière année. D'après les indicateurs de rendement, l'Université a franchi ses cibles de l'EMS, ce qui est une excellente nouvelle. De plus, selon le nouveau cadre des responsabilités financières avec des ratios financiers, l'Université de Hearst n'aura pas besoin de mettre en place un plan de redressement.

Le travail de collaboration avec l'Université de l'Ontario Français (UOf) se poursuit. Récemment, une réunion de deux jours s'est tenue à Toronto dans le but de faire le bilan des réalisations actuelles et d'explorer de nouvelles opportunités de collaboration. Une autre rencontre est prévue la veille de la réunion à Ottawa afin de continuer les échanges constructifs. Ces réunions visent entre autres à renforcer le partenariat et à améliorer la collaboration.

Le 8 décembre 2023, le personnel de l'Université de Hearst et du Groupe InnovaNor a activement participé au forum stratégique. La présentation du bilan élaboré par Brio devrait être disponible sous peu. Dans le cadre du calendrier de la planification stratégique, les prochaines étapes comprennent l'organisation d'une réunion en janvier avec le comité de direction élargie, suivie d'une réunion avec le comité des programmes universitaires (CPU), toutes deux de nature

consultative. Par la suite, deux réunions spéciales et décisionnelles sont à prévoir en février, l'une avec le Sénat et l'autre avec le Conseil. D'ici le printemps, le plan stratégique devrait être adopté par les instances respectives, marquant ainsi le début de sa mise en œuvre pour les trois prochaines années.

Depuis la dernière réunion du Sénat, la recommandation d'accorder un congé sabbatique à un membre du corps professoral pour l'année prochaine a été entérinée par le conseil d'administration. La personne concernée a été informée et pourra débiter son congé sabbatique à partir du 1^{er} juillet 2024.

En ce qui concerne les infrastructures et les rénovations, les nouveaux locaux du troisième étage du campus de Hearst seront accessibles à toutes et à tous dès le mois de janvier. De plus, certains cours au bloc 6 seront également dispensés dans ces nouvelles salles de classe.

Le comité de travail dédié à la création d'un emblème héraldique (armoiries) et d'une devise pour l'Université de Hearst s'est récemment réuni pour la première fois. L'objectif de cette réunion était de recueillir des informations pertinentes et des idées qui serviront de guide au héraut de l'Autorité héraldique du Canada dans son processus de création. Une première rencontre avec le héraut est à prévoir cet hiver.

Le dernier point concerne le Conseil des universités de l'Ontario (COU). Après avoir envoyé une lettre pour obtenir une adhésion complète, une réponse a été reçue. Le statut provisoire sera maintenu jusqu'en octobre 2024, date à laquelle il sera réévalué. Le recteur a désormais accès à des formations complémentaires en collaboration avec les recteurs et les rectrices d'autres universités. Cependant, en raison du statut provisoire, le recteur ne peut siéger à la table des autres recteurs et rectrices des universités de l'Ontario. Le COU joue un rôle essentiel auprès du Conseil d'assurance qualité et entretient une forte interaction avec le ministère. De plus, il représente les universités membres et formule des recommandations au ministère.

Un membre du Sénat exprime des préoccupations concernant la situation financière à long terme de l'Université, au-delà des trois prochaines années, et se questionne sur la capacité de l'Université de Hearst à maintenir ses objectifs sans le renouvellement de certaines subventions. Comme de nombreux autres établissements, l'Université de Hearst dépend fortement des subventions. Le recteur souligne que le financement au-delà de cette période de trois ans n'est pas assuré et dépend de la planification budgétaire du ministère. Il insiste sur l'importance de collaborer avec le ministère pour évaluer les besoins et

obtenir un financement durable. Par ailleurs, les subventions sont généralement difficiles à obtenir et sont offertes de façon ponctuelle. Ainsi, il est essentiel de sensibiliser le ministère et de saisir les opportunités de financement disponibles.

8.2. Rapport du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

Les membres du Sénat ont pris connaissance du rapport du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. Le rapport fait état des informations suivantes :

Trois rencontres constructives ont eu lieu avec chaque unité d'enseignement pour discuter de la programmation de l'année 2024-2025. Ces rencontres ont été l'occasion de discuter des affectations, permettant ainsi un dernier échange et la possibilité d'apporter des changements à la programmation, le cas échéant, avant de la présenter à la présente rencontre du Sénat. Les sept étapes de l'élaboration de la tâche d'enseignement des membres du corps professoral, comme stipulées dans la convention collective, ont été suivies cette année.

Des visites ont été effectuées auprès de deux des trois universités partenaires en France, à savoir l'Université Bretagne Sud et l'Université Polytechnique Haut-de-France (UPHF). L'objectif de la visite était de renforcer les liens internationaux et favoriser une collaboration fructueuse avec ces partenaires.

La participation de l'Université de Hearst au salon SIEP (Service d'information sur les études et les professions) à Bruxelles a également été un succès. Lors de ce salon, la Haute École Lucia de Brouckère, un établissement postsecondaire, a manifesté son intérêt à établir un partenariat dans le cadre de la mobilité étudiante.

Une opportunité de création de parcours universitaire entre le baccalauréat en psychologie offert par le campus Glendon de l'Université de York et le programme DÉSP de l'Université de Hearst est également en cours.

En ce qui concerne la conception technopédagogique, deux modules, à savoir l'apprentissage expérientiel et le cours de stage sont actuellement en cours de développement, grâce à un financement « Ontario Exchange » d'eCampus. Cette initiative vise à préparer les étudiantes et les étudiants en vue de leur entrée sur le marché du travail.

Concernant le Centre des carrières et du développement professionnel, une demande de financement auprès du ministère des Collèges et universités de l'Ontario a été soumise. Cette demande vise spécifiquement le développement d'une microcertification en lien avec le programme DÉSP, renforçant ainsi notre engagement envers l'évolution des parcours professionnels de nos étudiantes et de nos étudiants.

8.3. Rapport des équipes des vice-rectorats

8.3.1. Communication et marketing

8.3.2. Recrutement

8.3.3. Bureau de l'international

8.3.4. Affaires étudiantes

8.3.5. Centre des carrières et du développement professionnel

8.3.6. Conseil technopédagogique

Après avoir pris connaissance du rapport des équipes des vice-rectorats, certaines questions ou suggestions sont soulevées par les membres.

Tout d'abord, selon un des membres du Sénat, il serait intéressant d'ajouter quelques statistiques au point 8.3.2, notamment sur le nombre d'écoles visitées. Cette dernière s'interroge également sur le fonctionnement, le financement et les services offerts par eCampus. Le recteur précise qu'il s'agit d'un organisme sans but lucratif financé par la province de l'Ontario. eCampus soutient le développement des outils d'apprentissage en ligne, la recherche et le partage des pratiques en matière d'apprentissage en ligne, l'innovation et l'intégration des technologies émergentes. Cet organisme peut également financer certains projets, notamment de recherches, d'innovations et des microcertification.

Un membre a exprimé certaines préoccupations concernant l'efficacité actuelle du conseil technopédagogique. Elle a remarqué que les délais pour obtenir un rendez-vous sont parfois longs et que les réponses ne sont pas toujours aussi rapides que souhaité. Le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche informe que cette situation est temporaire et qu'un poste sera affiché prochainement pour avoir une personne responsable d'offrir ces services.

Certains membres ont exprimé des inquiétudes concernant le processus de recrutement actuel pour les étudiantes et les étudiants internationaux. Ils ont noté que certaines ou certains d'entre eux peuvent présenter des lacunes en termes de compétences et de motivation. Le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche a informé que le comité *ad hoc* des compétences linguistiques envisage la possibilité de mettre en place des tests pour renforcer les critères d'admission, ce qui pourrait permettre de mieux filtrer les étudiantes et étudiants. De plus, il a été suggéré qu'une réunion au niveau du corps professoral soit organisée prochainement pour discuter de ces préoccupations. Un membre du corps étudiant a également exprimé son soutien envers ces propositions et a suggéré qu'un test de langue soit obligatoire au moment des admissions pour évaluer les compétences linguistiques des candidates et des candidats.

8.4. Comités

8.4.1. Mise à jour du comité FARC-P

Le 3 octobre 2023, le comité FARC-P avait lancé un quatrième concours dans le but d'inviter les membres du corps professoral à soumettre leurs demandes d'ici le 10 novembre 2023.

Puisqu'aucune demande éligible n'a été déposée, le comité FARC-P a pris la décision de solliciter les membres du corps professoral à présenter des propositions de projets réalisables d'ici la fin d'avril 2024, au lieu de lancer un nouveau concours. Toutes les demandes seront examinées par le comité. Une somme d'environ 9000 \$ demeure toujours disponible.

8.4.2. Conseil des programmes universitaires (CPU)

Le conseil des programmes universitaires (CPU) s'est réuni le 15 décembre 2023 pour examiner les opportunités de partenariats pédagogiques avec d'autres établissements. Cette réunion a notamment mis en évidence une collaboration potentielle entre le campus Glendon de l'Université de York et l'Université de Hearst, visant à intégrer les diplômées et les diplômés de leur programme de psychologie au programme DÉSP. Une demande de financement sera envoyée au CATON (Conseil pour l'articulation et le transfert de l'Ontario) en janvier 2024 afin de consolider la création de ce parcours.

D'autres points discutés incluent le renouvellement d'un accord de mobilité étudiante avec l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF), des visites en France et en Belgique, ainsi que la poursuite du partenariat avec l'Institut Catholique Européen des Amériques (ICEA) en Martinique.

9. Affaires en cours

9.1. Mise à jour de la programmation A2023-H2024

Une mise à jour concernant la programmation automne 2023 et hiver 2024 est présentée aux membres. Les cours optionnels suivants ont été annulés en raison du manque d'inscription :

- LANG 3007 (Essai de création littéraire)
- LANG 3637 (Littérature universelle)
- ADMN 4887 ou INTE 3917 (L'organisation, la collaboration et la gestion des équipes performantes à distance)

9.2. Dotation en personnel

Certaines candidatures reçues ont été retenues pour le poste de rectorat. Le comité d'embauche du rectorat s'est également familiarisé avec les outils de détermination et d'évaluation des compétences qui seront offerts par la firme M2D. Le concours a pris fin le 10 décembre 2023.

L'Université a récemment engagé Manon Cyr en tant que contractuelle pour une durée de six mois. Son rôle principal consiste à apporter un soutien, notamment dans le domaine du recrutement et à élaborer des stratégies ciblées.

Un poste de stagiaire d'une durée de 12 mois en tant qu'adjointe ou adjoint en ressources humaines, financé par la SGFPNO, est actuellement ouvert. Le principal objectif de la stagiaire ou du stagiaire sera de mettre en place le système informatisé de gestion des ressources humaines (SIRH) et d'effectuer la saisie des données dans ce système.

Les membres discutent de l'affichage du poste au rectorat. À la suite d'une question portant sur la rémunération associée à ce poste, le recteur prend la parole pour détailler le processus, les études menées, les dispositions légales régissant la rémunération des cadres supérieurs ainsi que les décisions préalablement prises par le Conseil.

9.3. Mise à jour des pratiques liées à la COVID-19

Le comité mixte sur la santé et la sécurité au travail (CMSST) s'est réuni récemment pour examiner plusieurs politiques. Après une analyse des pratiques en vigueur dans d'autres établissements postsecondaires, le comité a choisi de suspendre la politique sur le port du masque et le plan de sécurité lié à la COVID-19, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, un message sera diffusé à la communauté universitaire pour partager les mesures et les recommandations des autorités de la santé publique, ainsi que pour rappeler l'importance de suivre les consignes en place.

10. Affaires nouvelles

10.1. Présentation de la programmation A2024 - H2025

La programmation des cours obligatoires du premier cycle offerts à l'automne 2024 et à l'hiver 2025 est présentée aux membres, de même que la programmation du programme DÉSP.

Conformément à la clause 10.10.2.2 de la convention collective, toutes les étapes requises ont été suivies pour déterminer la charge d'enseignement des membres du corps professoral. Cette programmation a été présentée et discutée en collaboration avec la coordination de chacune des unités d'enseignement.

Un des membres du Sénat pose une question concernant l'un des cours de méthodologie du travail intellectuel, notant qu'une remarque en bas de page indique qu'il sera offert en ligne. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique qu'un de ces cours sera offert en ligne. La modalité d'enseignement de ce cours pourrait éventuellement être modifiée en fonction de l'évolution des inscriptions, avec une possibilité de passer à l'enseignement en présentiel.

Il est proposé par Michel Fortin
Appuyé par Luc Bussières

S-86-23 Que la programmation A2024-H2025 soit adoptée telle que présentée.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2. Présentation de l'évolution des inscriptions par programme

Les membres prennent connaissance des statistiques sur l'évolution des inscriptions au 1er cycle.

Des discussions ont eu lieu dans le but de clarifier l'interprétation de certaines statistiques et d'établir des comparaisons concernant les taux d'inscription dans les programmes de trois ans et de quatre ans au sein des différentes unités. S'y ajoute, entre autres, une question soulevée concernant la comparaison des inscriptions entre les campus en fonction des programmes.

10.3. Demande de réduction de charge d'un membre du corps professoral

Le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche informe les membres que, suite à une analyse, le comité d'évaluation (C.É.) a accepté la demande d'un membre du corps professoral de réduire volontairement sa charge de travail, conformément à sa proposition. La charge d'enseignement de la professeure passera de 60 % à 40 % pour

l'année universitaire 2024-2025, ce qui équivaut à quatre cours ou l'équivalent de 12 crédits.

10.4. Optimisation du format des procès-verbaux

À la dernière rencontre du Sénat, il avait été proposé aux membres de synthétiser et d'épurer les procès-verbaux des prochaines réunions. L'acceptation d'un tel format vise à préserver la confidentialité des membres et de mettre l'accent sur les points essentiels et les décisions prises collectivement par le Sénat. Les membres conviennent d'appliquer cette nouvelle approche à la rédaction des procès-verbaux.

10.5. Enregistrement des rencontres et outils de prise de note

L'utilisation d'une application permettant d'enregistrer les rencontres et de générer un verbatim est souhaitée par le secrétaire général afin de lui permettre de participer plus activement aux réunions, de suivre les conversations et d'accroître son efficacité dans l'accomplissement de ses fonctions.

Pour garantir la confidentialité et le respect des normes éthiques, les enregistrements ainsi que les verbatims générés par l'application seront détruits après une période de 30 jours. De plus, l'accès à ces enregistrements devrait être réservé exclusivement au secrétaire général. Il est également important de noter qu'aucun enregistrement ne sera effectué lors des sessions en huis clos, afin de préserver l'intégrité des discussions confidentielles.

Il est proposé par Melissa Vernier
Appuyé par Michel Fortin

S-87-23 Que l'on adopte, au Sénat, l'utilisation d'une application pouvant enregistrer et créer un verbatim de l'ensemble des réunions du Sénat et de ses comités avec la condition que les enregistrements ainsi que les transcriptions générées soient détruits 30 jours après la date de la rencontre, que seul le secrétariat général y ait accès, qu'aucun partage ne soit autorisé et qu'aucun enregistrement ne soit permis en période de huis clos.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Huis clos : Doctorat honorifique

Ouverture du huis clos

Il est proposé par Stéphane Girard
Appuyé par Alexandre Bekhradi

S-88-23 Que la période de huis clos soit ouverte à 11 h 05.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fermeture du huis clos

Il est proposé par Zack Dorval
Appuyé par Pierre Bouchard

S-89-23 Que la période de huis clos soit fermée à 11 h 16.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par Halim Dabbou
Appuyé par Pierre Bouchard

S-90-23 Que le Sénat entérine la décision du comité des doctorats honorifiques. La prochaine étape est d'en aviser le Conseil par l'entremise du comité des affaires académiques.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Clôture de la réunion


La présidence du Sénat déclare la réunion ordinaire du 21 décembre close à 11 h 20.

13. Questions laissées en suspens

13.1. Comité pour la création d'un code de conduite pour les étudiantes et les étudiants.



Stéphane Girard, président



Daniel Fauchon, secrétaire général

Pour toute demande d'accès à la documentation relative à cette rencontre, veuillez envoyer un message à l'adresse électronique suivante : secretariat_general@uhearst.ca.